



**SERVICE DE PRÉVENTION ET SANTÉ AU TRAVAIL DE GUYANE
(SPSTG)**

CAHIER DES CHARGES CONSULTATION DE PRESTATAIRES

Programme FSE+ « Cap Prévention 2026 »

Priorité 4 - OS D : Accompagner les entreprises guyanaises dans leur démarche visant à améliorer les conditions de travail en vue d'accroître l'attractivité et le dynamisme économique du territoire.

Porteur du projet	SPSTG — Service de Prévention et Santé au Travail de Guyane
Nature de la consultation	Appel à devis
Lots concernés	Lot 1 : Prévention en entreprise (animateurs prévention, TPE/PME) Lot 2 : Prévention des TMS et risques de chute Lot 3 : Santé mentale et Risques Psychosociaux (RPS) Lot 4 : Neurofeedback dynamique
Cadre de financement	FSE+ 2021-2027 / Priorité 4 OS D
Date limite de remise des offres	21 septembre 2026
Contact et envoi des offres	SPSTG, À l'attention de : Chrystelle GAYE Email : chrystelle.gaye@spstg.fr

Un même prestataire peut répondre à plusieurs lots. Chaque lot fera l'objet d'une analyse indépendante et d'un contrat distinct.

PARTIE I — DISPOSITIONS GÉNÉRALES

1.1 Présentation du porteur de projet

Le Service de Prévention et Santé au Travail de Guyane (SPSTG) est le porteur du programme « Cap Prévention 2026 », financé par le FSE+ dans le cadre du Programme Opérationnel Régional de Guyane 2021-2027 (Priorité 4 - OS D). Le SPSTG a pour mission la prévention des risques professionnels et la promotion de la santé au travail sur l'ensemble du territoire guyanais.

1.2 Objet et lots de la consultation

Le SPSTG consulte des prestataires spécialisés pour quatre lots distincts :

- Lot 1 — Prévention en entreprise : déploiement d'animateurs prévention auprès des TPE/PME
- Lot 2 — Prévention des Troubles Musculosquelettiques (TMS) et du risque de chute
- Lot 3 — Prévention de la santé mentale et prévention des Risques Psychosociaux (RPS)
- Lot 4 — Neurofeedback dynamique : Accompagnement individuel de salariés

1.3 Cadre réglementaire et exigences FSE+

- Règlement UE 2021/1060 (RPDC) et Règlement UE 2021/1057 (FSE+)
- Décret n°2022-608 du 21 avril 2022 fixant les règles nationales d'éligibilité
- Les prestations retenues feront l'objet d'un Contrôle de Service Fait (CSF) par la DGCOPOP de Guyane
- Les prestataires s'engagent à conserver toutes les pièces justificatives pendant 10 ans
- Déclaration sur l'honneur d'absence de conflit d'intérêts requise

1.4 Conditions de recevabilité des offres

Toute offre devra obligatoirement comporter :

- Lettre de motivation avec références dans le domaine concerné
- Devis détaillé HT et TTC avec décomposition par poste
- CV ou profil détaillé du ou des intervenant(s)
- Déclaration sur l'honneur d'absence de condamnation et de conflit d'intérêts
- Au moins 2 références de prestations similaires (3 dernières années)
- Attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle

1.5 Modalités et calendrier

Envoi par voie électronique uniquement à : chrystelle.gaye@spstg.fr, objet : « Offre Cap Prévention 2026 -Lot N°4 ».

Étape	Date prévisionnelle
Publication du cahier des charges	Septembre 2026
Date limite de remise des offres	21 septembre 2026
Analyse des offres	Dans les 02 jours suivant la clôture
Notification aux prestataires	Dans les 03 jours suivant la clôture
Démarrage des prestations	Octobre 2026

PARTIE II — CAHIERS DES CHARGES PAR LOT

LOT 4

NEUROFEEDBACK

Accompagnement individuel de salariés par neurofeedback

4.1 Contexte et enjeux

Le neurofeedback est une technique de rétroaction biologique cérébrale permettant d'entraîner le cerveau à autoréguler son activité électrique. Il vise à réduire le stress chronique, améliorer la concentration et la qualité du sommeil, et renforcer la résilience des salariés face aux contraintes professionnelles. Le SPSTG souhaite proposer cet accompagnement innovant dans le cadre de la prévention primaire et secondaire des risques professionnels.

4.2 Périmètre d'intervention

- Territoire : Guyane
- Public cible : salariés présentant des signes de stress chronique, troubles du sommeil ou surcharge cognitive
- Volume estimé : 500 bénéficiaires
- Format : séances individuelles de 45 minutes (12 séances par bénéficiaire)
- Modalités : présentiel (SPSTG ou site employeur)
- Durée : octobre 2026 à mars 2027

4.3 Prestations attendues

- Bilan initial individuel (anamnèse, questionnaires validés)
- Protocole de neurofeedback personnalisé par bénéficiaire
- Réalisation des séances selon le protocole défini
- Suivi et évaluation à mi-parcours et en fin de programme
- Sensibilisation courte des référents RH/managers pour repérage et orientation
- Rapport individuel anonymisé transmis au médecin du travail SPSTG
- Réunion de bilan avec l'équipe SPSTG en fin de programme

4.4 Livrables attendus

Livrable attendu	Format	Délai de remise
Protocole d'accompagnement individualisé	Document PDF signé	Avant la 1ère séance
Fiche de suivi de séance (par bénéficiaire)	Tableau suivi Excel ou PDF	Après chaque séance
Rapport d'évolution individuel mi-parcours	Rapport anonymisé	À mi-programme
Rapport de fin d'accompagnement individuel	Rapport anonymisé	Dans les 15 j après dernière séance
Bilan collectif anonymisé de la cohorte	Rapport synthèse PDF	En fin de programme
Liste de présence signées	Original papier + scan	À chaque séance

4.5 Enveloppe budgétaire



Budget maximum alloué au Lot 4 :

Le prestataire proposera un tarif unitaire par bénéficiaire et par séance, ainsi qu'un forfait pour les actions collectives (sensibilisation managers).

Frais de déplacement inclus ou présentés séparément au réel.

4.6 Critères de sélection

Critère de sélection	Pondération
Valeur technique : pertinence du protocole, qualifications des praticiens, références en milieu professionnel	40%
Expérience et références : bénéficiaires accompagnés, contexte santé au travail	25%
Prix : tarif unitaire, rapport qualité/prix, transparence	25%
Capacité d'intervention en Guyane : présence locale ou modalités distanciel	10%



ANNEXES

Annexe 1 — Déclaration sur l'honneur

Je soussigné(e), _____, agissant en qualité de
_____ de la structure _____,
déclare sur l'honneur :

- Ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation définitive pour les infractions visées aux articles L. 8221-1 et suivants du Code du travail
- Être en règle au regard des obligations fiscales et sociales
- Ne pas être en situation de conflit d'intérêts avec le SPSTG ou ses partenaires
- Que les informations fournies dans la présente offre sont exactes et sincères
- M'engager à respecter les obligations de confidentialité liées à la nature des prestations
- Avoir pris connaissance des obligations réglementaires FSE+ et m'y conformer

Fait à _____, le ____/____/____

Nom, Prénom : _____

Qualité : _____

Signature et cachet :